

DELIBERATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire
Séance du 16 septembre 2022

Président de séance : Yann TRICHARD
Secrétaire de séance : Daniel BOUYER

RACHAT D' ACTIONS EXPONANTES

La CCI de Nantes St-Nazaire est l'actionnaire majoritaire d'Exponantes avec 92,2 % du capital. Afin de simplifier l'actionnariat d'Exponantes, il a été entrepris ces dernières années de réduire le nombre d'actionnaires minoritaires en rachetant leurs parts lorsque cela est possible. La Société JC Decaux, propriétaire de 180 actions à la suite de rachat/fusion de société a fait part de son souhait de céder ses parts. La CCI Nantes St-Nazaire a proposé de les racheter à leur valeur nominale de 20 €. Cette proposition a été acceptée par la Société JC Decaux.

Vu le règlement intérieur de la CCI Nantes St-Nazaire, prise en son article 6.4.1,
Vu le Code de commerce

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :

- Approuve le rachat par la CCI Nantes St-Nazaire de 180 actions de la Société Exponantes à la Société JC Decaux au prix de 3 600 €
- Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Mandate le Président pour accomplir toutes les mesures de publicité de la présente délibération.

Délibération approuvée par :

38 voix POUR 0 voix CONTRE
Quorum : 31 Présents : 38 Votants : 38

Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire

Le Secrétaire, membre du Bureau

